Besoin de plus de renseignements ?

CONTACTS

Service urbanisme de la mairie de Condom :
05 62 28 24 88
urbanisme@condom.org

Site internet :
https://www.condom.org/aide-a-lembellissement-des-facades/

Service Fondation du Patrimoine Occitanie-Pyrénées :
05 32 97 55 42
occitanieyrenees@fondation-patrimoine.org

Vous portez un projet global de rénovation de votre logement ? Contactez le service habitat de la Communauté de communes de la Ténarèze :
05 62 28 73 53
logement@cc-tenareze.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

MAIRIE DE CONDOM

FONDATION DU PATRIMOINE

MAIRIE DE CONDOM

RESTAUREZ VOTRE FACADE

AVEC L'AIDE DE LA MAIRIE DE CONDOM ET DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

La mairie de Condom conventionne avec la Fondation du Patrimoine afin de proposer dans le cœur de bourg de Condom un accompagnement plus important pour les travaux d'embellissement des façades.

IPNS

Version décembre 2023

QUELLES AIDES POUR MA RENOVATION DE FACADE ?

Si mon bien se trouve **dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire** (ORT), je peux bénéficier :

➔ Déduction de 50% du montant des travaux par année de mon revenu global imposable (plafond de travaux à 40 000€)

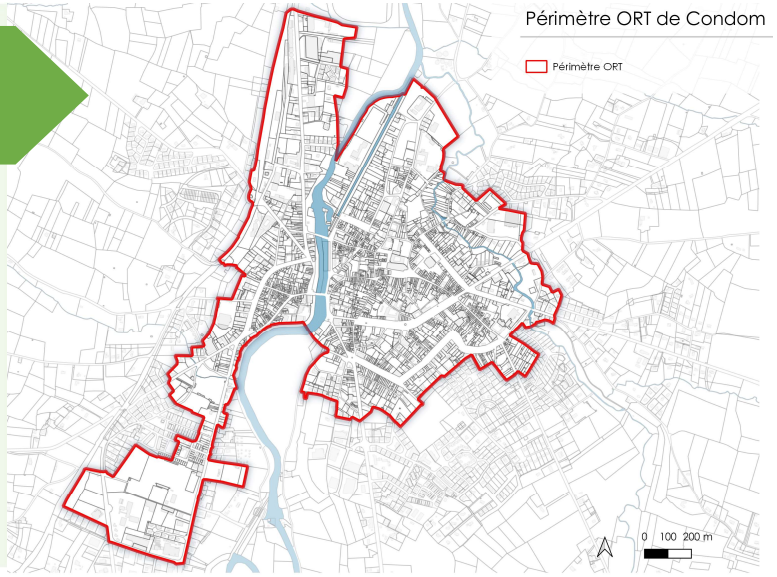

Si mon bien se trouve **dans le périmètre du Règlement de l'Opération de l'Embellissement des façades de la commune**, je peux bénéficier :

➔ Déduction de 100% du montant des travaux par année de mon revenu global imposable (plafond de travaux à 40 000€)
➔ 40% d'aide locale (plafond de travaux à 19 500€)
➔ Prime de 200€ supplémentaire pour les travaux de peinture des menuiseries
➔ Prime de 1000€ par ouvertures plafonnée à 5 ouvertures par façade sur rue

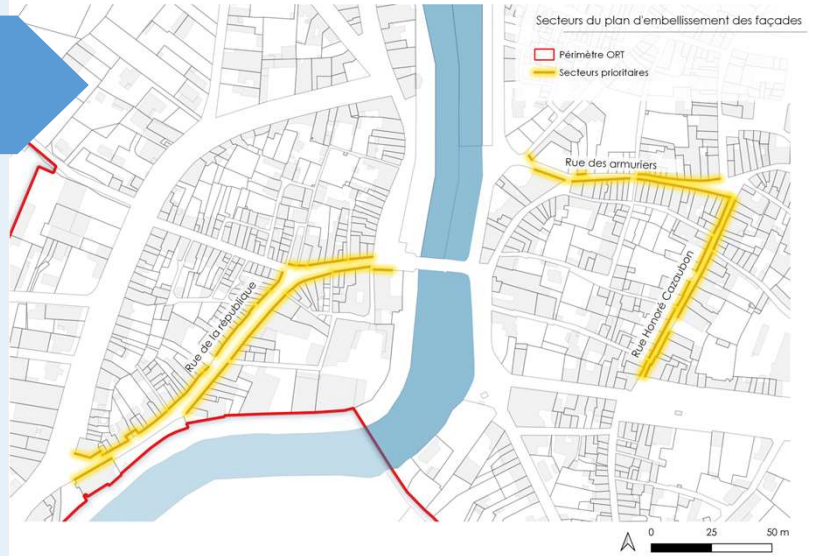

(Rue des armuriers, Rue Honoré Cazaubon, Rue de la République)

AUTRES CONDITIONS :

Pour la déduction du montant des travaux du revenu global imposable (critères Fondation du patrimoine) :

- Être propriétaire privé d'un immeuble non productif de revenus (indivisions, copropriétés et sociétés à caractère familial sous certaines conditions)
- Être assujettie à l'impôt sur le Revenu (IRPP)

Pour les primes locales (critères mairie de Condom) :

- Pas de conditions de ressources particulières

En règle générale, les façades qui bénéficieront d'accompagnement devront :

- Présenter un intérêt patrimonial
- Ne pas être protégées au titre des monuments historiques
- Être visibles depuis la voie publique

Les travaux projetés éligibles doivent concerner la conservation extérieure du bâti, la maçonnerie, la menuiserie, la peinture, la ferronnerie, les honoraires d'architecte et être de qualité.